

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
24 avril 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et onzième session**  
Point 41 de l'ordre du jour  
**Question de Chypre**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettre datée du 18 avril 2017, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de Chypre  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint deux documents décrivant les violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par la Turquie (voir annexe I) et les cas d'utilisation illégale, par des navires de guerre turcs, de ports fermés à la navigation (voir annexe II), pendant le mois de février 2017. Il convient par ailleurs de noter que l'aéroport illégal de Tymbou est utilisé de façon systématique par des avions de ligne turcs.

Je tiens également à vous informer que le régime d'occupation a émis illégalement trois avis aux aviateurs, les 6 et 28 février, concernant des manœuvres organisées par les forces aériennes turques.

De plus, dernièrement, le régime d'occupation a entrepris de brouiller les fréquences radio, y compris les fréquences de détresse et d'urgence de la République de Chypre, faisant ainsi obstacle au bon fonctionnement du service NAVTEX, au moyen duquel sont diffusées des alertes et des prévisions relatives à la navigation et aux conditions météorologiques ainsi que des informations urgentes concernant la sécurité maritime.

Par ses agissements, la Turquie vise clairement à porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre, à renforcer la division de fait et à asseoir un peu plus le statut de l'entité sécessionniste, en invoquant un prétendu droit sur un espace aérien qui appartiendrait au territoire occupé de la République. La Turquie continue, en outre, par des appels radio, de harceler systématiquement les appareils civils et militaires circulant à l'intérieur de la région d'information de vol de Nicosie. Parallèlement, les violations de la région d'information de vol de Nicosie et de l'espace aérien de la République de Chypre se poursuivent sans relâche. La politique de la Turquie consistant à violer le droit international et à enfreindre les règles et règlements internationaux de façon répétée compromet gravement la sûreté de l'aviation civile internationale, nuit à la stabilité de la région et crée des difficultés sur le plan de la circulation aérienne à Chypre.



Il convient également de souligner que la poursuite par la Turquie de ces activités illégales crée des tensions au cours d'une période critique pour le succès du processus de négociations visant à parvenir à un règlement global et pacifique du problème de Chypre.

Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre ces violations persistantes de la réglementation de la circulation aérienne internationale ainsi que de l'espace aérien et des eaux territoriales de la République de Chypre par la Turquie, et demande qu'elles cessent immédiatement. La République de Chypre renouvelle à cet égard son appel au respect des principes de souveraineté et de non-ingérence consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Kornelios S. **Korneliou**

## Annexe I à la lettre datée du 18 avril 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

### Violations de l'espace aérien

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 <sup>er</sup> février	09 h 59-10 h 17	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 49-12 h 08	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 26-12 h 53	Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 04-16 h 29	Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
2 février	10 h 15-11 h 00	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 55-12 h 22	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
6 février	9 h 22-10 h 15	Un appareil militaire turc de type PC-12 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 45-14 h 53	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 34-14 h 32	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 43-14 h 43	Deux appareils militaires turcs de type F-16 et deux de type F-4 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	13 h 55-14 h 47	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 32-15 h 51	Un appareil militaire turc de type PC-12 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
7 février	13 h 23-14 h 12	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
8 février	08 h 30-08 h 49	Un appareil militaire turc de type PC-12 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	09 h 38-10 h 56	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
10 février	09 h 40-11 h 02	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 10-12 h 30	Un appareil militaire turc de type C-650 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national de la République de Chypre sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	21 h 18-22 h 10	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
11 février	11 h 06-11 h 27	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 01-13 h 17	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
13 février	13 h 03-14 h 47	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
14 février	9 h 32-10 h 59	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	17 h 20-18 h 35	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
15 février	10 h 32-10 h 56	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 14-15 h 05	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 06-14 h 22	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
16 février	11 h 07-12 h 08	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
17 février	09 h 30-10 h 10	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 18-10 h 58	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
20 février	10 h 40-11 h 54	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 30-11 h 38	Deux appareils militaires turcs de type F-4 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 31-11 h 39	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 25-14 h 49	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 27-14 h 35	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	22 h 00-22 h 14	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
21 février	9 h 51-12 h 05	Deux appareils militaires turcs de type AS-532 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

---

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	10 h 14-12 h 35	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	21 h 01-21 h 19	Un appareil militaire turc de type GLF-4 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
22 février	10 h 00-11 h 33	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
27 février	13 h 18-14 h 20	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
28 février	9 h 16-10 h 35	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

---

**Annexe II à la lettre datée du 18 avril 2017 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations de l'espace maritime**

<i>Date</i>	<i>Type de violation</i>
1 <sup>er</sup> -3 février	La vedette lance-missiles turque P-330 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
3-15 février	La vedette lance-missiles turque P-331 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
11-12 février	Le navire porte-véhicules turc A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation.
17-28 février	La vedette lance-missiles turque P-334 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
28 février	Le navire porte-véhicules turc A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation.